

A scenic view of a forest stream with fallen logs and lush greenery. The water is clear and reflects the surrounding trees. The scene is peaceful and natural.

Balade pédestre

Entre mares et forêts

SAINT-BONNOT

Office de tourisme

LA CHARITE-SUR-LOIRE

Bertranges - Val de Nièvre

www.lacharitesurloire-tourisme.com

Entre mares et forêts



La salamandre tachetée

La salamandre tachetée est un amphibien qui affectionne les forêts humides. D'une longueur d'environ 20 cm, on la reconnaît très facilement à sa peau noire luisante et à ses taches jaune vif sur le corps. C'est une espèce protégée en France. Au Moyen Âge, elle était considérée comme incombustible et capable d'éteindre le feu. François 1^{er} l'a choisie comme emblème et la décrit avec la devise « Nutrisco et extinguo » (« je me nourris du feu et je l'éteins »). Elle est représentée crachant des gouttes d'eau pour éteindre le mauvais feu ou avalant les flammes pour se nourrir du bon feu.

La reproduction de la salamandre tachetée est originale parmi les amphibiens. C'est une espèce ovovivipare, elle s'accouple exclusivement hors de l'eau entre mars et

septembre. La mise-bas à lieu soit en automne soit au début du printemps. La femelle se rend jusqu'à un point d'eau fraîche et calme (sources, fontaines, fossés forestiers ou lavoirs) pour y déposer plusieurs dizaines de larves pourvues de branchies. On les distingue des larves de tritons par la présence de taches jaunes à la base des pattes. Quelques mois plus tard, elles quitteront le milieu aquatique pour devenir terrestres. Leur espérance de vie est d'une vingtaine d'année. En journée, la salamandre reste cachée à l'abri d'une souche, ou d'une pierre. Elle sort la nuit en quête de proies diverses : lombrics, araignées, larves d'insectes...



▼ Saint-Bonnot

- Découvrez les richesses du patrimoine naturel et bâti du village de Saint-Bonnot. Vous pourrez observer de nombreuses mares dans un univers mystérieux où se mêlent l'eau, la forêt, les prairies. Là, vivent la salamandre tachetée, le rare triton crêté, le renard roux ou la couleuvre à collier. En chemin, ne manquez pas la chapelle Notre-Dame-du-Charme.

- 1 De la place de l'église, empruntez la D 540 en direction d'Arzembouy. Traversez la rivière et passez devant le lavoir. Au second virage, bifurquez dans le chemin à gauche. À la route, tournez à gauche et poursuivez sur 750 m. À l'intersection, continuez tout droit en direction de Châteauneuf-Val-de-Bargis.
- 2 À la croix de fer, montez à gauche la rue de la Chapelle. Passez la chapelle Notre-Dame-du-Charme (une légende raconte qu'une statue aurait été ôtée de cet endroit et transportée au fond des bois ; elle serait revenue seule pour reprendre sa place). Tournez tout de suite à gauche dans le chemin enherbé. Celui-ci vire à droite, continuez tout droit pour rejoindre la route. Tournez à gauche. Au puits, virez deux fois à droite puis empruntez la première à gauche, rue des Thibaudats. Traversez le hameau.
- 3 Au croisement en Y, tournez à gauche (rue des Thibaudats). Aux Chaumes, empruntez le chemin de la Grange Mouton en face. Passez la mare des Joncs puis entrez dans le bois.
- 4 Tournez à droite dans la laie des Quatre Arpents (parcelles n°38-13). Après 700 m, vous passez la source des Verreries puis tournez rapidement à droite dans la sommière du Menier qui monte juste avant la route. Poursuivez pendant près d'un kilomètre. Vous découvrez la mare Abel sur votre gauche.
- 5 À la route, prenez à gauche puis au carrefour continuez à droite. Vous rejoignez les Thibaudats. À l'intersection poursuivez tout droit puis tournez à droite, rue de la Rigottine. Au stop, tournez à gauche, rue de l'église.



 Distance : 8 km

 Durée : 2h00

 Difficulté : facile

Couleur du balisage : **jaune**

Départ : Saint-Bonnot,
place de l'Église

RECOMMANDATIONS ▼

Il est conseillé :

- De porter un équipement adapté, si possible d'une couleur claire ou réfléchissante. De prendre des chapeaux par beau temps,
- D'emporter de l'eau et de la nourriture pour reprendre quelques forces pendant l'effort. D'être prudent en ne buvant pas l'eau des ruisseaux, une eau claire ne signifie pas une eau potable, les animaux ont pu souiller les cours d'eau,
- D'informer vos proches de votre lieu de randonnée et, dans la mesure du possible, de ne pas marcher seul ou s'assurer qu'une personne sait où vous vous trouvez et à quelle heure vous comptez revenir,
- De faire le bon choix : la randonnée que vous envisagez est-elle adaptée aux conditions météo, à votre capacité physique, à votre équipement, au temps dont vous disposez ?
- De respecter le tracé des sentiers et de ne pas tenter de raccourcis : le piétinement de la végétation peut rapidement dégrader un milieu et vous risquez de vous perdre,
- De rester discret : pensons aux autres et à la sérénité de la nature. Si la réglementation du site autorise la présence de votre chien, tenez-le en laisse. Il pourrait provoquer des dommages sur la faune sauvage ou la déranger,
- D'éviter les feux, notamment dans les zones à risques, les milieux couverts (forêts) peuvent s'enflammer très rapidement.



Respecter les règles de certains lieux :

Forêt domaniale des Bertranges : il s'agit d'une forêt de production, des hommes y travaillent et des engins y circulent. Ils ont la priorité. La circulation automobile est réglementée. Veuillez respecter les zones interdites à la motorisation.

À savoir :

Certains sentiers nécessitent de se renseigner à la mairie concernant les jours et horaires de chasse (généralement d'octobre à mars). Certains sentiers peuvent présenter des passages boueux en période de pluie.

Les informations contenues dans cette fiche peuvent varier avec le temps. En aucun cas, la responsabilité de l'office de tourisme, des collectivités ou leurs représentants en cas d'accident, d'anomalie ou de changement sur le parcours, ne pourrait être engagée. Si vous constatez une ou plusieurs anomalies sur un sentier, sachez que la FFRP propose un dispositif « Eco-veille » qui permet d'alerter et de référencer le problème rencontré.

<http://nievre.ffrandonnee.fr/>
ou <http://sentinelles.sportsdenature.fr/>

Cette fiche est offerte par l'office de tourisme. Retrouvez l'ensemble des parcours pédestres de la destination les Bertranges dans les brochures disponibles dans nos lieux d'accueil. Prix 6 € l'unité.



À La Charité-sur-Loire - 5, place Sainte-Croix - 58400 La Charité-sur-Loire
Tél. : 03 86 70 15 06 - contact@lacheritesurloire-tourisme.com

À Prémercy - Tour du château - 58700 Prémercy
Tél. : 03 86 37 99 07 - o.t.premery@gmail.com

À Guérigny - Site des Forges Royales - 58130 Guérigny
Tél. : 06 43 45 20 51 - o.t.guerigny@gmail.com

www.lacheritesurloire-tourisme.com



Travail technique effectué par l'OT La Charité-sur-Loire - Bertranges - Val de Nièvre avec le soutien du chantier d'insertion et de la Communauté de communes Les Bertranges.